

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 29 novembre 2012 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 7 FÉVRIER 2013**

**Procès-verbal de la trois cent septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 29 novembre 2012 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLAIS, Xavier Étudiant	X	
BOURET, Antonin Étudiant		X
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives	X ( <i>vidéoconférence</i> )	
DAUDELIN, Michaël Étudiant		X
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X ( <i>quitte à 11 h 45</i> )	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 <sup>e</sup> cycle en travail social	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X ( <i>arrivé à 9 h 15</i> )	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X ( <i>arrivé à 9 h 05</i> )	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales	X ( <i>arrivé à 9 h 35</i> )	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Responsable des programmes de 2 <sup>e</sup> cycle en sciences infirmières	X ( <i>conf. télép. – quitte à 11 h 45</i> )	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X ( <i>vidéoconf. - quitte à 11 h 30</i> )	

**MEMBRES :****PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEURS RÉGULIERS :**

CHARBONNEAU, Alain  
Doyen de la formation continue  
et des partenariats

X

DUPONT, Yves  
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

**INVITÉS**

BISSAFI, Samuel  
Directeur de la planification et responsable  
des statistiques à l'Université de Bangui en République  
centrafricaine et stagiaire à l'UQO dans le cadre  
du programme des boursiers de la francophonie

X

RÉGIMBALD, André  
Agent de recherche - Décanat des études

X (*point 14*)**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

**SECRÉTAIRE PROVISOIRE :**

VILLENEUVE, Lucie  
Adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

X

**ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :**

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 03.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la commission, madame Annie Devault, professeure au Département de travail social et responsable des programmes de deuxième cycle en travail social, et madame Stéphanie Demers, professeure au Département des sciences de l'éducation.

Il souhaite également la bienvenue à monsieur Samuel Bissafi, directeur de la planification et responsable des statistiques à l'Université de Bangui en République centrafricaine et stagiaire à l'UQO dans le cadre du programme des boursiers de la francophonie, qui assiste à la présente réunion à titre d'observateur invité.

Il précise que madame Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, fera fonction de secrétaire d'assemblée pour la présente réunion en raison de l'absence du secrétaire général.

Le président avise les membres qu'il doit quitter la réunion à 11 h 30 et que si celle-ci doit se poursuivre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en assurera la présidence. Enfin, la présidence étant assurée en vidéoconférence à partir du campus de Saint-Jérôme, il établit des modalités d'intervention.

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Il est convenu en séance que monsieur André Régimbald, invité à la commission pour présenter le *Rapport du groupe de travail sur la prévention du plagiat* (point 13.1), le fasse lors de la période d'information et questions (point 14).

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Jaouad Daoudi, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux des réunions des trois cent cinquième (18 octobre 2012) et trois cent sixième (5 novembre 2012) réunions
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 5.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 6.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 7.- Modification des trimestres d'admission pour le programme court de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau
- 8.- Modification des programmes de premier cycle en informatique
- 9.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014
- 10.- Nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres
- 11.- Avis au conseil d'administration relativement à la signature de l'entente avec les trois conseils de recherche fédéraux

12.- Nomination d'un (1) étudiant au comité de discipline

13.- Dépôt de document

13.1 Rapport du groupe de travail sur la prévention du plagiat

14.- Période d'information et questions

15.- Prochaine réunion

16.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbaux des réunions des trois cent cinquième (18 octobre 2012) et trois cent sixième (5 novembre 2012) réunions**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent cinquième (18 octobre 2012) réunion, et ce, sans modification.

Sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent sixième (5 novembre 2012) réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent sixième réunion, les suites régulières ont été données et plus particulièrement en ce qui concerne le point suivant :

**Point 2 (p. CE-4) – nomination du doyen des études :** Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que monsieur Marc Landry a été engagé et occupera le poste de doyen des études.

3.- **Émission de diplômes**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CE-2249 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit

recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CE-2250 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

#### 5.- **Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CE-2251 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

#### 6.- **Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres de la commission des études les recommandations du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycle suivant: maîtrise en éducation, maîtrise en psychoéducation, maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, maîtrise en sciences sociales du développement territorial, maîtrise en travail social, maîtrise en sciences infirmières, maîtrise en gestion de projet, doctorat en psychologie, doctorat en sciences et technologies de l'information ainsi que le doctorat en administration – gestion de projet (en instance d'approbation).

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 12 novembre 2012. Sur l'ensemble des demandes transmises, aucune ne fait l'objet d'une recommandation défavorable. Certains dossiers sont toujours à l'étude et le comité d'habilitation entend poursuivre l'étude de ces demandes d'habilitation lors d'une prochaine rencontre.

Le recteur souligne que l'approbation des recommandations du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs relève uniquement de la commission des études et n'a pas à être soumise au conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CE-2252 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

#### 7.- **Modification des trimestres d'admission pour le programme court de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres de la commission des études la modification des trimestres d'admission pour le programme court de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau en recommandant l'ouverture des admissions aux trimestres d'hiver.

Il s'agit d'un ajustement qui permettra d'arrimer l'offre du programme de l'UQO à celle de ses partenaires (UQAC et UQAT).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CE-2253 concernant un avis au conseil d'administration relativement à une modification des trimestres d'admission pour le programme court de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau; laquelle est jointe en appendice.

#### **8.- Modification des programmes de premier cycle en informatique**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification des programmes de premier cycle en informatique. Ces dernières concernent essentiellement des réorganisations légères des plans de formation des programmes et l'assouplissement de la condition d'admission sur la base des études collégiales pour le programme de certificat en informatique de gestion (4108).

Ces modifications découlent en grande partie de la réorganisation des programmes de premier cycle en administration avec lesquels les programmes en informatique partagent des cours.

Par ailleurs, la condition d'admission actuelle, « être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en informatique ou en techniques administratives ou l'équivalent », est trop restrictive et ne permet pas d'admettre bon nombre de candidats aptes à réaliser ce programme. Le module de l'informatique demande que la condition soit élargie afin d'englober tous les D.E.C.

Cet exposé de la question est suivi d'une discussion pendant laquelle des craintes sont soulevées concernant notamment le fait que certains des étudiants qui seraient admis selon cette condition puissent ne pas détenir les bases requises, notamment en mathématiques, et ainsi ne pas être en mesure de réussir tous les cours de ce programme.

Suite à ces discussions, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose de soumettre ce dossier à la sous-commission des études afin que celle-ci puisse effectuer les vérifications nécessaires et confirmer que les conditions d'admission proposées ne font pas obstacle à la réussite des étudiants.

Il est convenu en séance de supprimer le cinquième dispositif de la résolution, soit « DE RECOMMANDER au conseil d'administration la modification des conditions d'admission sur la base d'études collégiales pour le programme de certificat en informatique de gestion (4108) de la manière suivante : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent ».

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise par ailleurs que l'entière des modifications proposées s'applique uniquement aux programmes de premier cycle en informatique et n'a aucune incidence sur les programmes de premier cycle en administration.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CE-2254 concernant une modification des programmes de premier cycle en informatique; laquelle est jointe en appendice.

#### **9.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la clause 8.03 de la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec en

Outaouais, il a discuté avec les directeurs de département réunis, du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2013-2014, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2013-2014 est fixé à 219.

Suite aux discussions qui se sont faites en lien avec la Politique générale de répartition des postes de professeur, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014, est soumis à la commission des études afin de formuler une recommandation à cet égard au conseil d'administration.

Le vice-recteur fait une présentation générale du projet. Il commence par souligner son appréciation, encore cette année, pour la collaboration de l'ensemble des directrices et des directeurs de département à ce processus qui est mené dans un contexte où les discussions se font en présence de l'ensemble des directions et que, malgré les déceptions inévitables qu'un tel exercice comporte, chaque personne qui y a contribué connaît l'ensemble des paramètres qui ont servi à proposer les choix qui sont retenus par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et la doyenne de la gestion académique.

Le projet de répartition des postes tient compte des dossiers de développement de la programmation de l'UQO incluant les projets associés aux sciences naturelles et soutenus partiellement par le financement confirmé par le gouvernement du Québec en lien avec la mise en œuvre de l'ISFORT.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2012-2013 :

**Département de relations industrielles, Département des sciences comptables  
Département d'études langagières, Département de travail social**

- aucun changement

**Département des sciences administratives**

- nombre total de postes inchangé
- 2 postes transférés de Gatineau à Saint-Jérôme au secteur disciplinaire « stratégie et marketing » (le deuxième de ces postes sera transféré advenant la libération d'un poste à Gatineau au secteur disciplinaire « opérations et information »)

**Département des sciences de l'éducation**

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « formation pratique et didactique » à Gatineau

**École multidisciplinaire de l'image**

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « muséologie et patrimoines » à Gatineau

**Département d'informatique et d'ingénierie**

- ajout de deux postes au secteur disciplinaire « génie » à Gatineau avec intégration du professeur Michael Korwin-Pawlowski sur l'un de ces deux postes

**Département de psychoéducation et de psychologie**

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « psychoéducation » à Gatineau

**Département des sciences infirmières**

- ajout de deux postes à Saint-Jérôme : le premier au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière »; le second au secteur disciplinaire « intervention infirmière »

#### **Département des sciences sociales**

- ajout d'un poste à Gatineau au secteur disciplinaire « communication »

#### **Département des sciences naturelles**

- ajout d'un poste à Gatineau au secteur disciplinaire « sciences forestières » et affectation du professeur Frédéric Doyon à ce poste (le poste non intégré occupé par le professeur Doyon deviendrait disponible pour une dotation)
- ajout d'un poste non intégré, financé par la subvention spéciale pour le démarrage de l'ISFORT
- en 2013-2014, le Département des sciences naturelles compterait 2 postes intégrés et 4 postes non intégrés.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait savoir que 44 postes de professeurs sont proposés au campus de Saint-Jérôme pour l'année 2013-2014 comparativement à 40 en 2012-2013.

Une question est soulevée relativement au fait que le projet présenté de répartition des postes indique qu'aucun changement n'est prévu dans un département où le départ à la retraite d'un professeur est imminent. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que ce sont les postes qui sont répartis et non les professeurs et qu'un poste demeure donc attribué malgré le départ d'un professeur.

De plus, on souhaite savoir si le poste du département de travail social transféré à Saint-Jérôme l'an dernier est également applicable pour l'année 2013-2014. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que seules les dispositions du présent projet de répartition des postes seraient en vigueur et qu'aucun transfert n'est prévu dans ce département en 2013-2014.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CE-2255 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014; laquelle est jointe en appendice.

### **10.- Nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme. Elle veille à la mise en œuvre d'une véritable « approche-programme » en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de formation à l'enseignement et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

Outre le doyen des études, qui la préside, la sous-commission est composée des membres suivants : le directeur du Module de l'éducation (nommé d'office), le directeur du Département des sciences de l'éducation (nommé d'office), quatre professeurs membres de chacun des comités de programmes relevant du Conseil du module de l'éducation, trois professeurs issus des départements disciplinaires impliqués dans le programme de formation en enseignement, deux personnes chargées de cours recommandées par l'Assemblée des chargés de cours, deux étudiants du Module de l'éducation recommandés par l'Association des étudiants du Module de l'éducation (AÉMÉ), deux représentants du milieu scolaire de l'Outaouais désignés par la Table régionale de concertation sur la formation de la main-d'œuvre enseignante et d'un représentant du milieu de l'éducation de Saint-Jérôme.

Le mandat de la professeure Marie Fontaine a pris fin le 21 octobre 2012. Elle siégeait à titre « de professeur issu des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement, dont l'un occupant une fonction de direction ».

Le secrétaire général a procédé à un premier appel de candidatures auprès de tous les professeurs le 26 septembre 2012 pour la désignation d'un professeur qui satisfait les critères d'éligibilité précités. Aucune candidature n'ayant été reçue à la suite de ce premier appel, il avait été convenu, lors de la séance de la commission des études du 18 octobre 2012, d'effectuer des approches individuelles auprès de professeurs susceptibles d'être intéressés à y siéger. C'est ainsi que le professeur Mathieu Charron, qui répond aux critères d'éligibilité pour le poste à combler, a manifesté son intérêt le 24 octobre dernier.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres (article 6.8 du Règlement de régie interne), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer le professeur Charron à la sous-commission de la formation des maîtres pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CE-2256 concernant la nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres; laquelle est jointe en appendice.

#### **11.- Avis au conseil d'administration relativement à la signature de l'entente avec les trois conseils de recherche fédéraux**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à une consultation des universités et des associations universitaires au printemps 2012, les trois conseils de recherche fédéraux ont apporté des modifications à *l'Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche* et ils sollicitent la signature de chaque établissement d'ici la mi-décembre 2012.

Dans le cadre de cette consultation, l'UQO a apporté des modifications à sa Politique d'intégrité en recherche en mai 2012, tout en soulignant son malaise quant à l'obligation de transmettre toutes les allégations aux trois conseils. La coordonnatrice des projets du Conseil et de l'admissibilité des établissements a confirmé le 23 mai 2012 que les organismes n'exigent pas que les établissements divulguent chaque allégation qu'ils reçoivent, mais seulement celles comportant d'importants risques.

Par ailleurs, l'UQO a aussi transmis des réserves quant à l'application de deux articles du projet d'entente le 29 mai 2012. L'article 3.3-ix demandait de fournir régulièrement au titulaire de l'information sur son compte, il fut ajouté « en temps opportun ». En outre, il y avait dans la version préliminaire un article demandant à l'établissement de prendre en charge tout examen externe pouvant être demandé par un organisme. Cet article a été modifié de façon à autoriser un organisme à faire un examen indépendant seulement s'il « croit, en toute bonne foi, qu'il y a une violation grave ou systématique de la présente entente » (article 4.3 de la présente version).

Un autre changement important apporté depuis la consultation du printemps 2012 est qu'il n'y a plus d'entente séparée avec les chercheurs, ces derniers acceptent les règles au moment de faire une demande de subvention et lors de son acceptation, le cas échéant.

Considérant que cette nouvelle entente administrative avec les trois conseils fédéraux est requise pour toutes les universités canadiennes, il est proposé de signer cette entente.

Par ailleurs, étant donné qu'il n'y a plus d'entente séparée avec les chercheurs, le Décanat de la recherche, en collaboration avec le Service des finances, informera

chaque titulaire de subvention des principales règles administratives des trois conseils lors de l'ouverture d'un nouveau compte de recherche financée par un de ces organismes.

Le doyen de la recherche précise, à la suite d'une question, que l'entente avec les trois conseils de recherche fédéraux s'applique également aux bourses attribuées aux étudiants. Il confirme également, pour répondre à une autre question, que les trois conseils de recherche disposent de la liberté d'effectuer des changements minimaux à l'entente, mais que, le cas échéant, ils en aviseraient systématiquement tous les titulaires de subvention. Le doyen de la recherche informe les membres qu'un résumé de l'entente de même que les liens Web menant à tous les documents relatifs à celle-ci seront affichés sous peu sur la page Web du Décanat de la recherche. Les chercheurs seront invités à consulter ces documents lors de chaque demande de subvention.

Un membre exprime son malaise face à la signature de cette entente, et ce, tel qu'il l'avait déjà indiqué lors d'une réunion précédente de la commission des études. Il souhaite par ailleurs savoir de quelle façon les étudiants titulaires de bourses décernées par les trois conseils seront informés des nouvelles particularités.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suggère que le Bureau du registraire et des services aux étudiants soit sensibilisé à cet aspect afin d'en informer les étudiants.

Un membre est d'avis que la situation qui prévaut est en partie due au fait que les trois conseils, et plus particulièrement le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), subissent une grande pression de la part du gouvernement fédéral. Il croit de plus que les trois conseils, dépendants financièrement du gouvernement, se voient dans l'obligation d'imputer à leur tour une pression aux chercheurs. Il déplore par ailleurs le dédale bureaucratique que les chercheurs sont forcés de traverser pour accéder à des subventions de recherche et est d'avis que bon nombre de professeurs sont fatigués et désabusés de ce système qui les contraint à effectuer des recherches subventionnées. Il pense également qu'une réflexion approfondie devrait être amorcée par les universités concernant les pratiques entourant les recherches subventionnées.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche convient que ces démarches impliquent une charge additionnelle de gestion de fonds pour les professeurs et il les invite à ne pas hésiter à utiliser les services du Décanat de la recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CE-2257 concernant un avis au conseil d'administration relativement à la signature de l'entente avec les trois conseils de recherche fédéraux; laquelle est jointe en appendice.

## **12.- Nomination d'un (1) étudiant au comité de discipline**

L'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique mentionne que le règlement concernant le plagiat et la fraude prévoit notamment la formation d'un comité de discipline, chargé de voir à l'application de celui-ci. Ce comité comporte deux (2) postes dédiés à des étudiants. Un de ces deux postes est devenu vacant suite de la perte de qualité de l'étudiante qui l'occupait, madame Sabrina Guilbert, puisqu'elle a complété son programme d'études à l'été 2012. L'autre poste était occupé par une étudiante, madame Sandra Séguin, dont le mandat a pris fin récemment et qui a signifié son intention de ne pas demeurer en poste jusqu'à la nomination d'un remplaçant.

L'un de ces postes a été comblé et l'étudiant a été nommé membre du comité de discipline le 18 octobre 2012.

Le processus de désignation a été poursuivi par l'AGE-UQO et a désigné l'étudiante madame Julie Dessureault pour pourvoir le poste vacant.

L'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique rappelle que l'Association étudiante est responsable de la désignation des étudiants au sein des instances officielles de l'Université, désignation entérinée par la suite, sous la forme de nomination, par les instances appropriées, soit, en l'espèce, la commission des études qui est invitée à l'entériner.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Xavier Blais, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 307-CE-2258 concernant la nomination d'un (1) étudiant au comité de discipline; laquelle est jointe en appendice.

### **13.- Dépôt de document**

13.1 Rapport du groupe de travail sur la prévention du plagiat

### **14.- Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait connaître les plus récents développements concernant les projets de programmes suivants :

#### Projet de maîtrise interdisciplinaire en arts

Il rappelle que l'une des conditions imposées par la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CREPUQ (CEP) visait à éviter l'emploi du terme « interdisciplinaire » dans l'intitulé du programme et à faire en sorte que le titre soit plus explicite sur les dimensions couvertes par la formation. En réponse à cette exigence, l'UQO avait proposé, le 27 août dernier, le titre *Maîtrise en pratiques des arts et muséologie*, lequel n'a pas été jugé acceptable par le Comité des programmes universitaires (CPU) du ministère qui considère que le terme « muséologie » doit être qualifié par « des arts ». L'expertise d'une professeure du Département des études langagières a permis de confirmer que le terme « pratique » ne devrait pas être séparé des mots qui permettent d'en préciser le champ d'application. L'UQO a donc proposé un compromis et suggéré le titre *Maîtrise en muséologie et pratique des arts*, et espère une réponse favorable du CPU.

#### Projet de maîtrise en études langagières

Le dossier a été acheminé au Comité des programmes universitaires du ministère avec des compléments d'information et des réponses aux six conditions émises par la CEP. Par ailleurs, un argumentaire étoffé a été produit afin d'éviter de créer un grade distinct pour le cheminement comportant la réalisation d'un travail langagier. En effet, une analyse des programmes apparentés, tant au Québec qu'ailleurs, démontre que le grade de Maître ès arts est utilisé aussi pour ce type de profil.

#### Projet de baccalauréat en génie électrique

Un document d'information complémentaire a été acheminé au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) en réponse à l'une des conditions imposées, soit l'embauche, avant l'ouverture des admissions, de deux professeurs attachés à ce programme. Puisque les cours spécifiques à l'embauche de ces professeurs ne sont offerts qu'à la troisième année du programme, l'UQO juge que cette condition serait très contraignante financièrement et a proposé d'embaucher un des professeurs immédiatement et de reporter l'embauche d'un second professeur avant la troisième année de l'offre de ce nouveau programme.

#### Projet de doctorat en administration et gestion de projet

Le vice-recteur fait savoir que le MESRST devrait donner son approbation à ce projet de programme sous peu.

### Projets de baccalauréat en adaptation scolaire et de maîtrise en enseignement secondaire

Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) aurait formulé un avis favorable à ces projets de programmes. On est toujours en attente de la confirmation de l'agrément par le ministre.

### Projet de Diplôme d'études supérieures spécialisées en criminologie clinique

L'ouverture des admissions au DESS sera soumise à l'adoption du conseil d'administration lors de sa réunion du 10 décembre prochain.

### Maîtrise en travail social (UQO-UQAC)

Le vice-recteur informe les membres de la commission que l'Université du Québec à Chicoutimi a demandé de pouvoir offrir de façon autonome la maîtrise en travail social, jusqu'à maintenant offerte en extension de l'UQO. Il indique que le projet de l'UQAC chemine dans les différents niveaux d'approbation.

### Projet de baccalauréat en enseignement de la musique

L'élaboration de ce projet de programme se poursuit et un dossier devrait être présenté aux instances de l'UQO au cours des prochains mois.

### Projet de MBA

L'Université du Québec à Montréal a avisé l'UQO qu'elle mettait fin à l'extension, à l'UQO, de son programme de MBA spécialisé en services financiers. L'UQO, qui souhaite offrir un programme de MBA de façon autonome, devrait être en mesure d'en présenter un projet au cours du trimestre d'hiver 2013. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que des modalités de transition sont en discussion avec l'UQAM. Selon lui, il est probable que les étudiants de l'UQO admis au trimestre d'automne 2013 constitueront la dernière cohorte du programme offert en extension.

### Formation professionnelle en comptabilité

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'unification de la profession comptable, qui a mené à la fusion des trois ordres comptable, regroupés maintenant dans l'Ordre des CPA du Québec, fait en sorte que la formation professionnelle des comptables doit être revue. Il est envisagé que l'Université mette en place un Diplôme d'études supérieures spécialisées.

### Projet de maîtrise en biologie en extension de l'UQAM

Le vice-recteur mentionne que l'UQO, qui a formulé une demande à l'Université du Québec à Montréal afin de pouvoir offrir, en extension, sa maîtrise en biologie, est en attente d'une réponse.

### Statistiques relatives au trimestre d'hiver 2013

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche poursuit ses informations en avisant les membres que le nombre de demandes d'admission au trimestre d'hiver 2013 est en hausse comparativement aux données disponibles à pareille date l'an dernier.

### Régime des études de premier cycle

Il porte également à l'attention de la commission que deux erreurs techniques ont été relevées dans le Régime des études de premier cycle à l'article 6.9. Il est convenu que le secrétaire général fera les ajustements nécessaires, soit de **remplacer** les références de la phrase :

« Aucune activité suivie pendant une période où l'étudiant était sous le coup d'une suspension en vertu de l'article **10.5.3** et de l'article **12** du présent Règlement ne pourra être considérée ultérieurement en vue d'une reconnaissance des acquis » **par** « Aucune activité suivie pendant une période où l'étudiant était sous le coup d'une suspension en vertu de l'article **10.6.3** et de l'article **10.2** du présent Règlement ne pourra être considérée ultérieurement en vue d'une reconnaissance des acquis ».

Le conseil d'administration sera aussi informé de cet ajustement technique.

#### Frais indirects de recherche

Le vice-recteur mentionne que les derniers détails sont actuellement apportés à un document portant sur la gestion des frais indirects de recherche en vue notamment de rendre disponibles aux professeurs certaines sommes perçues au titre de frais indirects. Il précise que ce projet sera présenté au conseil d'administration lors de sa réunion du 10 décembre prochain.

#### Rapport sur la prévention du plagiat

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invite monsieur André Régimbald à présenter le *Sommaire exécutif* ainsi que le *Rapport final* du groupe de travail sur la prévention du plagiat.

Le rapport démontre que la formation et la prévention sont des éléments déterminants dans la lutte contre le plagiat et la fraude. À cet égard, le groupe préconise la mise sur pied rapide d'un comité d'intervention chargé de mettre en application les recommandations formulées dans le rapport. Il en va, selon le groupe, de la réputation de l'UQO, mais également de la qualité des diplômes qu'elle décerne.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'une large diffusion du rapport est présentement assurée. Il importe selon lui d'obtenir les réactions et commentaires de la communauté universitaire afin de s'assurer que la poursuite des travaux s'engage sur la bonne voie.

De nombreux commentaires sont émis par les membres qui conviennent que la réflexion doit se poursuivre et c'est à l'unanimité qu'ils adressent leurs félicitations aux membres du comité pour la qualité des travaux présentés sur cet enjeu qu'ils qualifient de crucial.

#### Rentrée du trimestre d'automne

Un membre demande si des effets ont été ressentis suite à la rentrée effectuée en deux temps au trimestre d'automne.

Malgré le fait qu'on ne dispose d'aucune donnée statistique à cet effet, certains membres ont l'impression qu'on observe davantage d'échecs aux examens. Il semble que des étudiants ont éprouvé des difficultés à enchaîner les trimestres dont les calendriers ont été perturbés par les événements du printemps 2012. De plus, certains croient qu'il y a eu une hausse du nombre de plaintes déposées contre des professeurs à l'encontre desquels aucune plainte n'avait jamais été faite.

### **15.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 7 février 2013 à 9 heures.

**16.- Clôture de la séance**

Sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Francine Sinclair, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h.

*Original signé par :*

---

Le président, Jean Vaillancourt  
La secrétaire d'assemblée, Lucie Villeneuve